

Groupe Scolaire Charles Fourier - Sinistre du 15 novembre 1999 - Rénovation des locaux - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le lundi 15 novembre dernier, le directeur de l'Ecole Charles Fourier II alertait le service Bâtiment sur le déplacement anormal de la base d'un panneau de façade, élément préfabriqué en béton armé. Ce panneau est localisé au 2^{ème} étage du bâtiment sur la façade Ouest.

Par mesure de sécurité, il a été décidé de ne plus accueillir d'élèves dans l'attente des résultats de l'expertise conduite par le service Bâtiment assisté d'un bureau d'étude (BETIC) et d'un bureau de contrôle (SOCOTEC).

Dans le même temps, il a été procédé à l'étalement de la zone sinistrée et à la mise en place d'un périmètre de sécurité dans la cour de récréation.

En fin d'après-midi, la visite de contrôle de l'autre bâtiment (Charles Fourier I) a mis en évidence le déplacement de quelques panneaux de façade.

L'accueil des élèves a été totalement suspendu de ce fait dans l'ensemble du groupe scolaire.

Les recherches en archives et le diagnostic ont permis d'établir que ce groupe a été construit en 1973 d'après un programme industrialisé type CES 600 (procédé SNCT qui a fait l'objet d'un agrément du CSTB et du Ministère de l'Education Nationale).

Ces panneaux sont porteurs et reposent sur les planchers.

Dans ce procédé, la liaison entre les panneaux de façade et les planchers est réalisée par un mortier expansif.

Le déplacement des panneaux s'explique par l'insuffisance d'adhérence de celui-ci sur son support.

Il convient de rappeler que sous l'effet des charges, ce phénomène continuerait d'évoluer si aucune disposition n'était prise pour assurer leur maintien à la base.

Mardi 17 novembre, plusieurs décisions ont été prises :

- ne plus accueillir d'élèves dans le groupe scolaire en l'état,
- assurer le plus rapidement possible le transfert des élèves et leur accueil dans d'autres établissements de la Ville jusqu'à la fin de l'année scolaire 1999-2000,
- lancer les études relatives à la rénovation du groupe scolaire (confortement des structures, réfection de l'étanchéité, des installations électriques, du chauffage, des sols, des plafonds et de la peinture, etc.),
- programmer les travaux afin d'accueillir les enfants à la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2000, dans des locaux rénovés.

Echéancier de l'Opération

Décembre 1999 : Choix du maître d'oeuvre et des assistants au maître d'ouvrage.

Janvier - février 2000 : Etudes.

Février 2000 : Présentation au Conseil Municipal de l'avant-projet définitif et de l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Mars à août 2000 : Travaux de rénovation du groupe.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider la rénovation de ce groupe scolaire,
- autoriser M. le Maire à lancer les consultations nécessaires au bon déroulement de cette opération,
- solliciter l'aide financière du Département du Doubs,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant de la participation départementale dès réception de la décision attributive de subvention, en recettes sur l'imputation 90.213.1323.00617.33000 et en dépenses sur l'imputation 90.213.2313.00617.33000,
- solliciter l'autorisation du Département du Doubs de commencer les travaux avant notification de la décision attributive de subvention.

«**M. LE MAIRE** : Lors de ce sinistre du 15 novembre, je crois qu'on a bien répondu et vite et je remercie les services et les adjoints qui se sont mobilisés ainsi que le député qui était sur les lieux rapidement.

M. ROIGNOT : Dans la semaine qui a suivi le sinistre, plus de 100 agents municipaux se sont relayés durant le week-end pour faire en sorte que tout le déménagement des mobiliers puisse se faire du groupe scolaire Charles Fourier dans les écoles où ont été redéployés les enfants.

Quant au projet, nous entrons en phase d'étude maintenant pour savoir ce que nous devons faire pour consolider cette école et la remettre en service à la rentrée de septembre 2000. C'est l'objectif que nous poursuivons, ce sera un effort financier de l'ordre de 8 millions de francs d'après les premières estimations effectuées et nous mettrons tout en oeuvre pour que cette école puisse à nouveau être ouverte et fonctionner dans des conditions complètes de sécurité et de réaménagement pour la rentrée de septembre 2000. A cette occasion, nous essaierons avec les services de mettre en oeuvre, tout au long de l'opération, une procédure de concertation et d'information avec les parents d'élèves et les enseignants naturellement, pour leur montrer ce que nous faisons, et les informer à chaque étape des travaux. La réunion que nous avons faite le vendredi soir qui a suivi la fermeture de l'école montre que les parents et les enseignants, tous les utilisateurs, souhaitent qu'on puisse leur donner ces informations dans la plus grande transparence et donc c'est ce que nous avons, avec Danièle TETU et les services, décidé de faire tout au long de cette phase de remise en oeuvre de l'école».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.